Image not found or type unknown

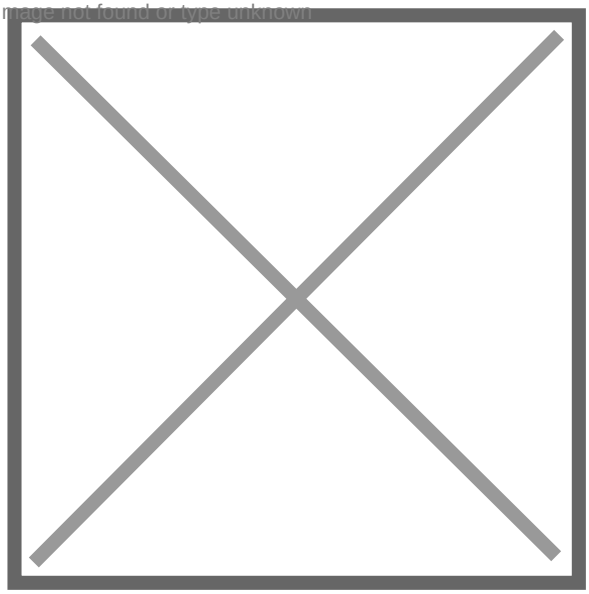

Droit d'auteur

Par **Laurence Blanc**, le **22/01/2009** à **16:45**

Bonjour,

C'est la première fois que je viens sur ce site et j'espère poser ma question au bon endroit. J'espère aussi obtenir quelques renseignements...

Je suis l'auteur d'un roman publié en novembre 2000. J'étais alors âgée de 17 ans. Toute aveuglée que j'étais par mon enthousiasme, je ne me rendais pas compte de la mauvaise qualité de ce roman, qui aurait dû être retravailler avant d'être édité. Mais l'éditeur était pressé de le publier afin de me faire participer à la fête du livre de Toulon et se faire de la publicité par la même occasion.

J'ai vite appris que cet éditeur était considéré comme un escroc dans le monde du livre. Il propose souvent aux auteurs de les publier à compte d'auteur. Ca n'a pas été mon cas, sans doute parce que j'étais mineure lors de la signature du contrat d'édition.

A l'heure actuelle, je n'ai perçu aucun droit d'auteur et j'ignore combien d'exemplaires de mon livre a été vendu. Il n'a jamais été vendu en librairie car mon éditeur n'a pas de réseau de distribution. En revanche, il se trouve sur des sites d'achats en ligne.

J'aimerais que mon livre soit retiré de la vente à cause de sa mauvaise qualité (il reste des fautes !) et connaître le nombre exact d'exemplaires vendus. J'aimerais en informer mon éditeur avec une lettre recommandée avec accusé de réception mais je crains que cela ne donne rien. Dans ce cas, à qui puis-je m'adresser ? Quel recours ai-je pour faire valoir mes droits ? Même si le livre est publié, je suppose qu'il reste ma propriété intellectuelle non ? Donc, puis-je le faire retirer de la vente ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés